

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2023

PRESENTS : BAILLY Robert, CHEVALIER Roger, ECOCHARD Nathalie, GAGNEUX Nathalie, GRAND Sylviane, GROS Pascal, GRZASLEWICZ Patrick, LORY Fabien, SIMERAY Charlène, SIXDENIER Christophe

ABSENT(S)/EXCUSE(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : GAGNEUX Nathalie

Ordre du jour :

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal du conseil municipal du 08 septembre, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Forêt

- **Affouage : tarif et règlement 2023/2024** (délibération n°16 approuvée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement de l'affouage et fixé le tarif à 100 € le lot pour l'année 2023/2024.

- **Coupes 2024 : point concernant l'aménagement forestier avec Monsieur SUILLOT**

Les parcelles 2, 21 et 23 sont inscrites au programme pour 2024.

Une visite en forêt est programmée. La décision est reportée au prochain conseil municipal.

Urbanisme

- **Point concernant les dossiers d'urbanisme**

Nom et Prénom	Adresse	Demande
COMBE Mathieu	30 hameau Petit Relans	Ouverture d'une fenêtre

Travaux et investissements

- Point concernant les travaux de la salle des fêtes

- **Plafonds**

Le plaquiste propose l'installation de plafonds suspendus à la place des plafonds en plaque de plâtre prévus initialement. Ce type de plafond est moins onéreux de 9 € H.T. / m².

- **Défibrillateur**

Un défibrillateur sera commandé afin qu'il soit installé sur la façade de la salle des fêtes. Le coût du défibrillateur est de 1342,80 € TTC.

- **Tarifs de la salle des fêtes** (délibération n°17 approuvée à l'unanimité)

	1 jour en semaine	Week-end
Habitants	60 €	120 €
Extérieurs	130 €	250 €

Les charges d'électricité seront ajoutées à ces tarifs.

- **Projet de réfection du sol de la mairie et du bureau : subventions (délibération n°18 approuvée à l'unanimité)**

Ce projet a été abordé lors du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide les devis définitifs et les demandes de subventions

DEPENSES en € H.T.		RECETTES en € H.T.	
Réfection du sol : chape liquide, carrelage	5 545,50 €	Départemental : DST	2 726,00
Réaménagement du bureau du secrétariat et des espaces de rangements	2 418,00 €	Préfecture : DETR	2 726,00
Création d'un espace cuisine pour le personnel communal et les enseignants	1 125,66 €	Autofinancement communal	3 637,16
TOTAL TRAVAUX	9 089,16 €	TOTAL RECETTES	9 089,16 €

- **Chauffage mairie école : livraison en attente**

La pompe à chaleur qui sera installée dans le bâtiment mairie-école est commandée et en attente de livraison.

- **Chauffage des logements :**

Le logement F4 situé à l'étage de l'ancien presbytère a une chaudière gaz vieillissante. Le Conseil Municipal étudie le changement du mode de chauffage : pompe à chaleur, remplacement de la chaudière gaz, chauffage électrique, poêle à granulés... Il est décidé de remplacer la chaudière gaz. Le devis retenu est celui de la société M-Energies service pour un montant de 4 843,30 € TTC.

Au changement de locataire, il sera étudié la possibilité de réaliser des travaux dans ce logement et l'installation d'un poêle à granulés si besoin.

Personnel communal

- **Création d'un poste d'agent d'entretien : ménage et gestion de la salle des fêtes (délibération n°19 approuvée à l'unanimité)**

Un poste d'agent technique est créé pour 4h par semaine afin d'effectuer le ménage de la mairie et de l'école. L'agent aura également en charge la gestion des états des lieux de la salle des fêtes et de l'entretien de celle-ci.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser en mairie.

Communauté de communes et syndicats

- **Point sur les derniers comptes rendus**

Un point est fait sur les derniers comptes rendus des réunions de la Communauté de communes et des syndicats.

Questions et informations diverses

- **Convention ACTE : transmission dématérialisée des actes en Préfecture (délibération n°20 approuvée à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à ACTES pour la transmission dématérialisée des actes en Préfecture : arrêtés, délibérations...

- **Scolaire :**

○ **Sorties piscine**

L'enseignante de la classe des CM1 et CM2 de Relans souhaite organiser des sorties piscines pour les élèves.

Le transport sera pris en charge par l'association des parents d'élèves (Cour de Récré).

Il reste à la charge de la commune la location du bassin et les cours. Pour 8 séances, le montant est de 868,80 €.

Le Conseil Municipal accepte de financer les sorties piscines tous les 2 ans afin que chaque enfant de la classe puisse en bénéficier une fois.

○ **Transports scolaires : rappel des règles**

Quelques enfants ont perturbé les transports scolaires en se détachant et/ou en étant bruyant ce qui gêne le chauffeur.

Le contrôleur est intervenu dans le bus scolaire et un mot de rappel des règles a été distribué.

En cas de problèmes récurrents et de non-respect des règles des exclusions pourront être envisagées. Le respect des règles est primordial pour garantir le déplacement des enfants en toute sécurité dans les transports scolaires.

- **Devis dératisation et destruction du nid de frelons**

Afin de traiter la prolifération des rats dans le réseau d'assainissement, un traitement sera effectué par une entreprise de dératisation pour un montant de 440 € TTC.

Un nid de frelons asiatiques a été repéré dans la forêt communale. L'entreprise a facturé à la commune la somme de 198 € TTC pour la destruction du nid.

Questions et informations diverses :

- Un mot de rappel a été distribué dans les boîtes afin de rappeler la réglementation du bruit, les règles de fauchage et des haies, les chiens...
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h30
- L'installation de la fibre à la mairie-école est en cours. Des prospections de ORANGE sont possibles sur la commune. ORANGE est gestionnaire du réseau mais les habitants restent libres du choix du fournisseur. Il est possible de conserver son fournisseur actuel ou de changer pour une offre plus avantageuse. Vous pouvez vérifier votre éligibilité à la fibre sur le site www.juranumerique.fr.
- Madame Myriam DENIS sera en stage en mairie jusqu'en décembre
- Des devis seront demandés pour remplacer l'abri bus de la grande rue.
- Le bardage du local des archives sera changé prochainement par l'agent communal.
- Les panneaux « cédez le passage » seront remplacés.

Séance levée à 23h00

Le prochain conseil municipal aura lieu en 24 novembre 2023 (sous réserve)

Le Maire,
Robert BAILLY

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Numéro	Objet
16	Affouage : tarif et règlement
17	Salle des fêtes : tarifs des locations
18	Travaux mairie : demandes de subventions
19	Création d'un poste d'agent d'entretien
20	Adhésion à ACTE